



# Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2019



BP 9  
23 rue Pasteur  
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01.64.04.52.00



accueil@s2e77.fr

# Les Chiffres Clés 2019



Nombre de communes adhérentes  
**96 communes**



Nombre d'habitants desservis  
**91 647**



Nombre d'abonnés  
**40 690**



Nombre de captages  
**52**



Nombre d'usine de traitement  
**5**



Taux de conformité global  
**99,8% Microbiologique**  
**77,4% Physico-chimique**



Longueur de réseau  
**1 690 km**



Nombre d'ouvrages de stockage  
**119**



Volume mis en distribution  
**5 303 350 m<sup>3</sup>**



Consommation moyenne  
**102 m<sup>3</sup>/abonné**



Rendement de réseau  
**78,6 %**



Taux moyen de renouvellement  
**0,12% calculé sur 1 an (2019)**

# 1 Activités et missions du S2E77

## 1.1 Le territoire

L'arrêté Interdépartemental N°118 du 26 décembre 2018 a porté création du **Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77)** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le S2e77 est né de la **fusion** le Syndicat du TranprEAUvinois avec le Syndicat du Nord-Est (SNE 77).

Il assure la compétence **Production, Transport et Distribution** d'eau potable sur **96 communes**.

- 31 communes de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois,
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
- 3 communes de la Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- 6 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois,

Le S2e77 dessert en eau potable **91 647 habitants** au 31 décembre 2019.

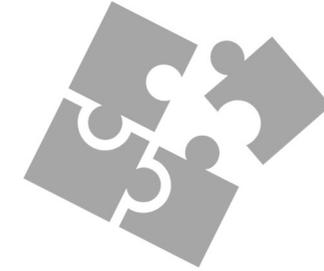


Le S2e77 est donc organisé selon **deux zones budgétaires** :

- La zone Nord correspondant à l'ancien Syndicat du Nord-Est (SNE 77),
- La zone Sud correspondant à l'ancien Syndicat du TranprEAUvinois.

Le service est géré au niveau intercommunal et s'appuie sur les documents suivants :

- Existence d'un règlement de service : oui, date d'approbation 08/04/2019,
- Existence d'un schéma directeur zone Nord : oui, date de réalisation 2013-2017,
- Existence d'un schéma directeur zone Sud : oui, en cours de réalisation 2019-2022.



## 1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de **Production, Transport et Distribution d'eau potable**. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

### **La gestion de la ressource et sa préservation**

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) **d'établir des périmètres de protection** autour de chaque captage qu'il exploite.

### **Etudier et concevoir une gestion patrimoniale**

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place une **gestion patrimoniale efficiente** pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

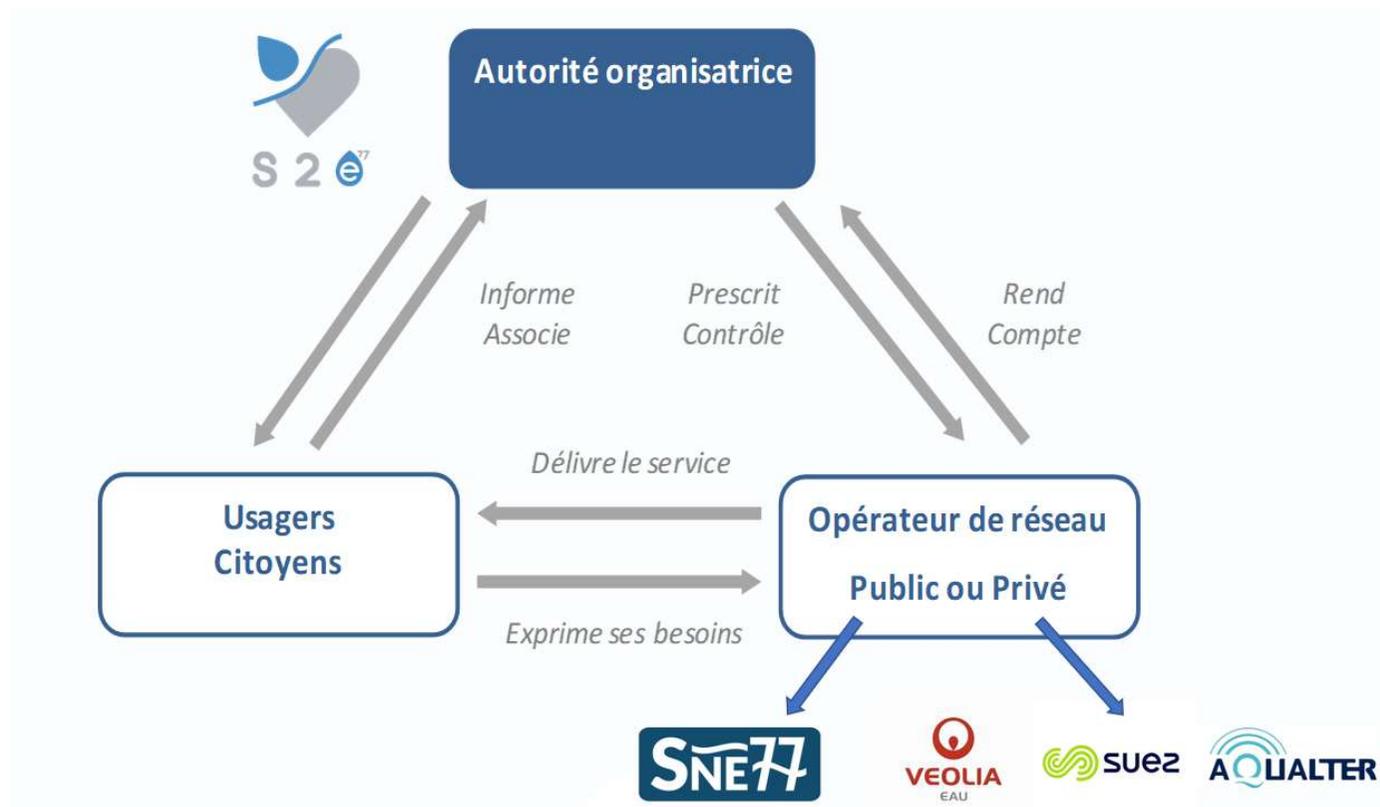
Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les **solutions techniques appropriées** aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de **réhabilitation des ouvrages** nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de **renouvellement de réseaux** pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

## Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'**exploitation quotidienne** des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la **Régie SNE77** ou des **sociétés privées** où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.



## 1.3 Le mode de gestion

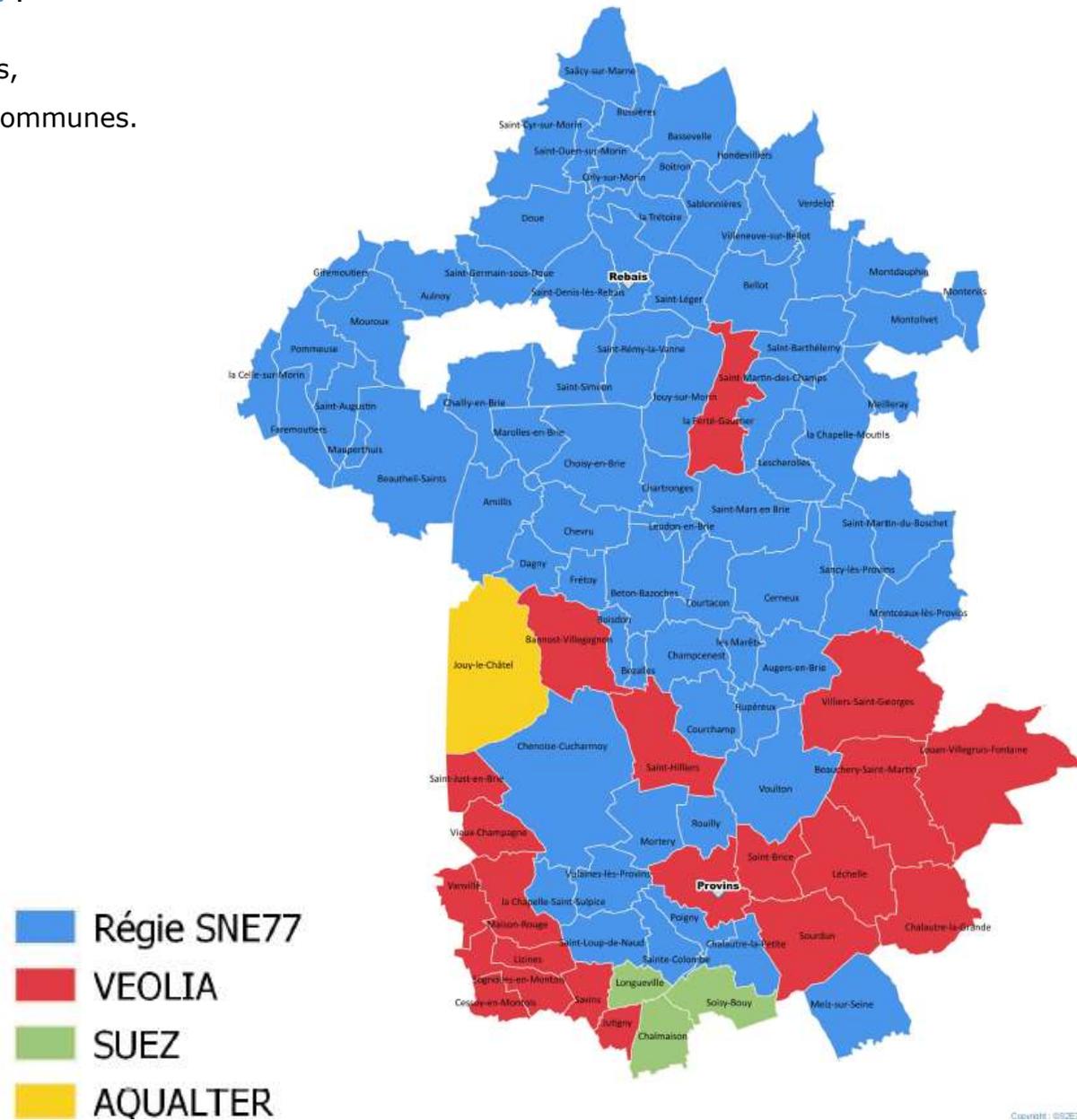
**Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.**

La répartition des obligations est la suivante :

<b>Missions</b>	<b>Nature</b>	<b>Exploitants</b>	<b>Syndicat S2e77</b>
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitement réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

Sur les 96 communes, le **service est exploité** :

- En Régie par le SNE77 sur 72 communes,
- En Délégation de Service Public sur 24 communes.



Couvreur : SNE77

Pour les communes en Régie, l'exploitant public est : la Régie SNE77.



Pour les communes en Délégation, l'exploitant privé est :



Communes	Délégation de Service Public attribuée à
Bannost-Villegagnon	VEOLIA
Beauchery-Saint-Martin	VEOLIA
Chalautre-la-Grande	VEOLIA
Chalmaison	SUEZ
La Ferté-Gaucher	VEOLIA
Jouy-le-Châtel	AQUALTER
Léchelle	VEOLIA
Longueville	SUEZ
Louan-Villegruis-Fontaine	VEOLIA
Maison-Rouge-en-Brie	VEOLIA
Provins	VEOLIA

Communes	Délégation de Service Public attribuée à
Saint-Brice	VEOLIA
Saint-Hilliers	VEOLIA
Saint-Just-en-Brie	VEOLIA
Soisy-Bouy	SUEZ
Sourdun	VEOLIA
Vanvillé	VEOLIA
Vieux-Champagne	VEOLIA
Villiers-Saint-Georges	VEOLIA
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois Jutigny Lizines Savins Sognolles-en-Montois	VEOLIA

## 2 Les caractéristiques techniques du service

**De par l'existence de plusieurs modes d'exploitation et donc de plusieurs contrats de Délégation de Service Public pour l'exploitation par des sociétés privées, les caractéristiques techniques du service sont présentées par mode d'exploitation et par contrats de Délégation.**

## 2.1 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de **91 647 habitants** au 31 décembre 2019.

Communes	Habitants
<b>72 communes Régie SNE77</b>	<b>57 435</b>
Bannost-Villegagnon	669
Beauchery-Saint-Martin	383
Chalautre-la-Grande	714
Chalmaison	805
La Ferté-Gaucher	4 908
Jouy-le-Châtel	1 547
Léchelle	608
Longueville	1 821
Louan-Villegruis-Fontaine	486
Maison-Rouge-en-Brie	887

Communes	Habitants
Provins	12 125
Saint-Brice	798
Saint-Hilliers	481
Saint-Just-en-Brie	245
Soisy-Bouy	839
Sourdun	1 889
Vanvillé	185
Vieux-Champagne	192
Villiers-Saint-Georges	1 252
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	1 977

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'utilisateurs du service public de l'eau potable.

Au 31 décembre 2019, le S2e77 comptabilise **40 690 abonnés**.

Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau sur le périmètre du Syndicat est de **24 abonnés au kilomètre**.

Le nombre d'habitants par abonné est de 2,25 habitants / abonné. Cette densité est cohérente avec un **territoire rural**.



Communes	Abonnés
72 communes Régie SNE77	26 714
Bannost-Villegagnon	287
Beauchery-Saint-Martin	182
Chalautre-la-Grande	323
Chalmaison	329
La Ferté-Gaucher	1 880
Jouy-le-Châtel	667
Léchelle	262
Longueville	753
Louan-Villegruis-Fontaine	297
Maison-Rouge-en-Brie	365

Communes	Abonnés
Provins	5 093
Saint-Brice	362
Saint-Hilliers	222
Saint-Just-en-Brie	111
Soisy-Bouy	380
Sourdun	604
Vanvillé	72
Vieux-Champagne	95
Villiers-Saint-Georges	516
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	965

## 2.2 Le patrimoine du service

Depuis le prélèvement des ressources naturelles jusqu'au robinet de l'abonné, le patrimoine du S2e77 en 2019 est composé des infrastructures suivantes :



## 2.3 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Le S2e77 dispose de **52 captages**. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution. Une unité de distribution correspond à un ensemble continu de canalisations de distribution dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène.

Zone	Captage	UD alimentée par le captage	Nb communes alimentées
Nord-Est	Amillis 1	UDA / UDB	14
	Amillis 2		
	Beautheil 1		
	Beautheil 2		
	Cerneux	UDO	1
	Dagny 2	UDA / UDB	14
	Doue	UDE	6
	Hondevilliers 1	UDD / UDE	15
	Hondevilliers 2		
	Jouy-sur-Morin 1	UDN	1
	Jouy-sur-Morin 2	UDN	1
	Lescherolles	UDJ / UDK	6
	Montceaux-lès-Provins	UDQ	1
	Saâcy-sur-Marne	UDI	3
	Saint-Cyr-sur-Morin	UDL	1
Saint-Martin-des-Champs	UDJ / UDK	6	

	Saint-Rémy-la-Vanne Les Arches 1	UDM	4
	Saint-Rémy-la-Vanne Les Arches 2		
	Saint-Rémy-la-Vanne Les Lisses		
	Verdelot Basse Croix	UDF / UDG / UDH	16
	Verdelot Le Mont		
Provinois	Augers-en-Brie Bourg	-	1
	Augers-en-Brie Coëffrin	-	1
	Bannost-Villegagnon	UD Bannost-Villegagnon / Jouy-le-Châtel	2
	Beauchery-Saint-Martin	-	1
	Chalautre-la-Grande	UD Chalautre-la-Grande et Port-Saint-Nicolas	2
	Chalautre-la-Petite	-	1
	Chalmaison	-	1
	Courchamp	UD Champcenest / Courchamp / Bézalles / Boisdon / Les Marêts	5
	Courtacon	-	1
	Cucharmoy	-	1
	La Chapelle-Saint-Sulpice	-	1
	La Ferté Gaucher Colonne		
	La Ferté Gaucher Delisle		
	La Ferté Gaucher Saint-Martin-des-Champs 2	-	1
	La Ferté Gaucher La Bégonnerie		
	Longueville 1	-	1
	Longueville 2	Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	5
Louan 1	-	1	
Mortery	-	1	

Noyen-sur-Seine P1	UD Provins / Poigny / Soisy-Bouy / Sainte-Colombe / Saint-Brice / Léchelle	6
Noyen-sur-Seine P2		
Noyen-sur-Seine P3		
Noyen-sur-Seine F3		
Rouilly 1	-	1
Sancy-lès-Provins	-	1
Saint-Hilliers	-	1
Saint-Loup-de-Naud	-	1
Villiers-Saint-Georges	UD Villiers-Saint-Georges	3
Vieux-Champagne	UD Vieux-Champagne	4
Vulaines-lès-Provins	-	1
Villegruis 2	-	1

## 2.4 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation. Le S2e77 dispose de **5 usines de traitement** :

Communes	Usines de traitement
72 communes Régie SNE77	3 usines de traitement Hondevilliers : pesticides / nitrates Saints-Epieds : pesticides / sélénium Montceaux-lès-Provins : pesticides
Bannost-Villegagnon	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Beauchery-Saint-Martin	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Chalautre-la-Grande	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Chalmaison	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
La Ferté-Gaucher	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Jouy-le-Châtel	<i>Import d'eau</i>
Léchelle	<i>Import d'eau</i>
Longueville	Usine de Longueville : pesticides
Louan-Villegruis-Fontaine	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Maison-Rouge-en-Brie	<i>Import d'eau</i>

Communes	Usines de traitement
Provins	Usine d'Hermé : fer
Saint-Brice	<i>Import d'eau</i>
Saint-Hilliers	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Saint-Just-en-Brie	<i>Import d'eau</i>
Soisy-Bouy	<i>Import d'eau</i>
Sourdun	<i>Import d'eau</i>
Vanvillé	<i>Import d'eau</i>
Vieux-Champagne	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
Villiers-Saint-Georges	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	<i>Pas d'usine de traitement spécifique</i>

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, des achats d'eau à des Collectivités extérieures sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.

Le S2e77 dispose de **9 interconnexions** :

- Interconnexion avec le Syndicat de Crécy-la-Chapelle,
- Interconnexion avec la Communauté de Coulommiers Pays de Brie entre Nanteuil-sur-Marne et Saâcy-sur-Marne,
- Interconnexion avec le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) pour l'alimentation de la commune de Melz-sur-Seine,
- Interconnexion avec la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais pour l'alimentation du Saint-Martin-du-Boschet,
- Interconnexion avec la commune de Viels-Maisons pour leur alimentation en eau,
- Interconnexion avec la commune de Saint-Bon pour leur alimentation,
- Interconnexion avec la commune de Vaudoy pour leur alimentation,
- Interconnexion avec la commune de Saint-Nicolas-La-Chapelle pour leur alimentation,
- Interconnexion avec la commune de Gouaix pour leur alimentation.



## 2.5 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.

Le S2e77 possède les infrastructures suivantes :

- **1 690 kilomètres** de réseau,
- **119 ouvrages** de stockage (réservoirs au sol, réservoirs enterrés et châteaux d'eau).

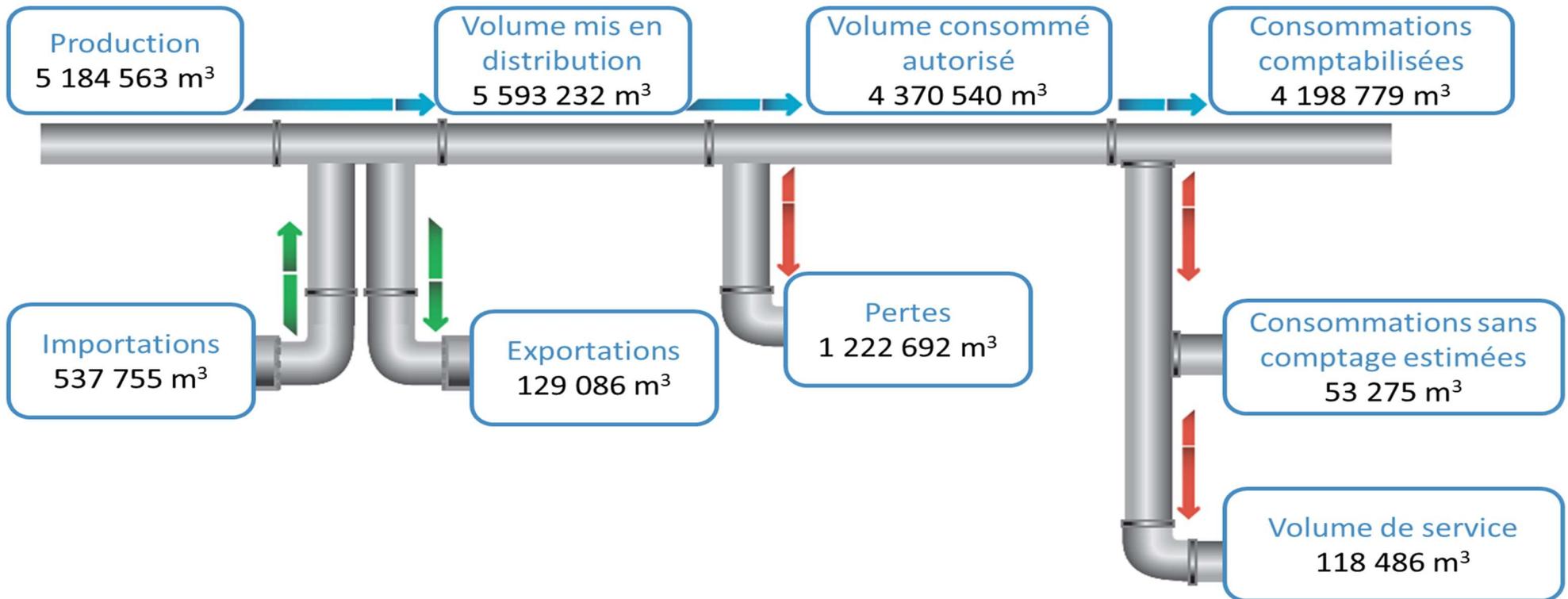
Communes	Linéaire km	Ouvrages
72 communes Régie SNE77	1 186	84
Bannost-Villegagnon	18	2
Beauchery-Saint-Martin	16	2
Chalautre-la-Grande	19	1
Chalmaison	9	1
La Ferté-Gaucher	47	3
Jouy-le-Châtel	40	2
Léchelle	19	4
Longueville	15	1
Louan-Villegruis-Fontaine	21	2
Maison-Rouge-en-Brie	21	1

Communes	Linéaire km	Ouvrages
Provins	111	2
Saint-Brice	19	1
Saint-Hilliers	18	1
Saint-Just-en-Brie	11	1
Soisy-Bouy	12	1
Sourdun	24	1
Vanvillé	8	1
Vieux-Champagne	7	1
Villiers-Saint-Georges	27	3
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	42	4

# 3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

## Schéma des volumes



## 3.1 Les volumes prélevés

Pour l'exercice 2019, le S2e77 a prélevé **5 307 610 m<sup>3</sup> d'eau** pour desservir en eau potable ses 96 communes.

Communes	Volume prélevé m3
72 communes Régie SNE77	2 686 606
Bannost-Villegagnon	273 516
Beauchery-Saint-Martin	28 746
Chalautre-la-Grande	43 360
Chalmaison	39 610
La Ferté-Gaucher	357 761
Jouy-le-Château	-
Léchelle	-
Longueville	113 791
Louan-Villegruis-Fontaine	33 616
Maison-Rouge-en-Brie	-

Communes	Volume prélevé m3
Provins	1 417 470
Saint-Brice	-
Saint-Hilliers	25 278
Saint-Just-en-Brie	-
Soisy-Bouy	-
Sourdun	-
Vanvillé	-
Vieux-Champagne	69 952
Villiers-Saint-Georges	112 728
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	105 176

## 3.2 Les volumes produits

Pour l'exercice 2019, le S2e77 a produit et traité **5 184 563 m<sup>3</sup> d'eau** pour desservir en eau potable ses 96 communes.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

Communes	Volume produit m3
72 communes Régie SNE77	2 592 310
Bannost-Villegagnon	272 579
Beauchery-Saint-Martin	28 746
Chalautre-la-Grande	43 360
Chalmaison	39 610
La Ferté-Gaucher	348 796
Jouy-le-Châtel	-
Léchelle	-
Longueville	113 791
Louan-Villegruis-Fontaine	33 616
Maison-Rouge-en-Brie	-

Communes	Volume produit m3
Provins	1 430 973
Saint-Brice	-
Saint-Hilliers	23 804
Saint-Just-en-Brie	-
Soisy-Bouy	-
Sourdun	-
Vanvillé	8 732
Vieux-Champagne	69 952
Villiers-Saint-Georges	112 728
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	105 176

### 3.3 Les volumes importés et exportés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés. De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.

Pour l'exercice 2019, le S2e77 au niveau de ces interconnexions (paragraphe 3.2) a importé **537 755 m<sup>3</sup> d'eau** et exporté **129 086 m<sup>3</sup> d'eau**.

Communes	Volume importé m3	Volume exporté m3
<b>72 communes Régie SNE77</b>	<b>537 755</b>	<b>37 313</b>
Bannost-Villegagnon	-	-
Beauchery-Saint-Martin	-	-
Chalautre-la-Grande	-	7 930
Chalmaison	-	-
La Ferté-Gaucher	-	-
Jouy-le-Châtel	-	-
Léchelle	-	-
Longueville	-	-
Louan-Villegruis-Fontaine	-	-
Maison-Rouge-en-Brie	-	-

Communes	Volume importé m3	Volume exporté m3
Provins	-	83 843
Saint-Brice	-	-
Saint-Hilliers	-	-
Saint-Just-en-Brie	-	-
Soisy-Bouy	-	-
Sourdun	-	-
Vanvillé	-	-
Vieux-Champagne	-	-
Villiers-Saint-Georges	-	-
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	-	-

## 3.4 Les volumes consommés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

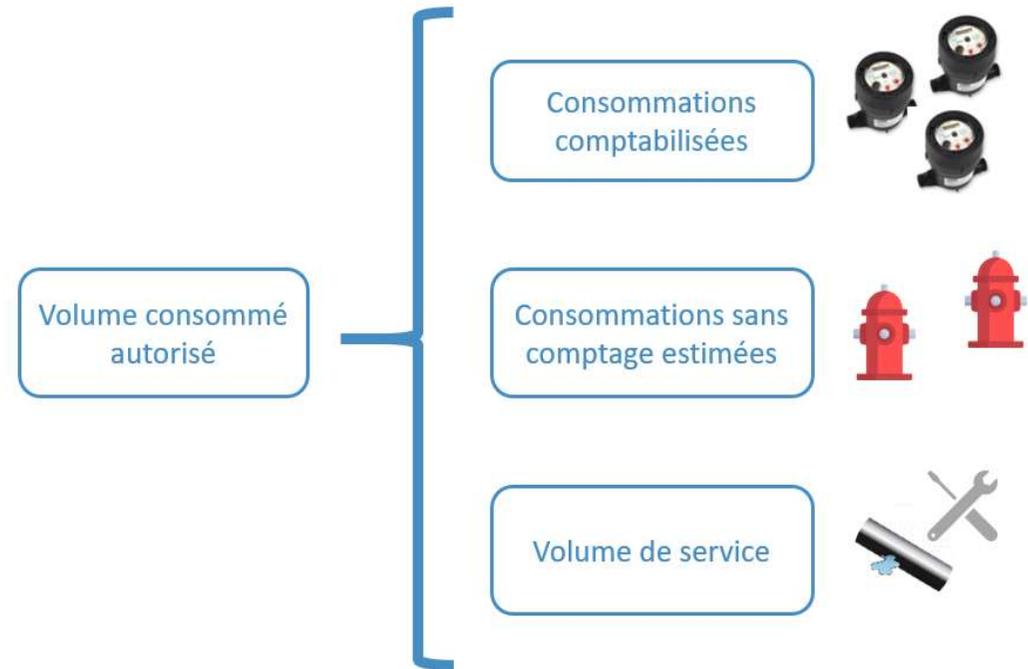
Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé sur les compteurs.

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.



Pour l'exercice 2019, les volumes consommés autorisés sont de **4 370 540 m<sup>3</sup>** et se répartissent :

- Volume comptabilisé : 4 198 779 m<sup>3</sup>
- Volume consommée sans comptage : 53 275 m<sup>3</sup>
- Volume de service : 118 486 m<sup>3</sup>

Communes	Volume comptabilisé m <sup>3</sup>	Volume sans comptage m <sup>3</sup>	Volume de service m <sup>3</sup>
<b>72 communes Régie SNE77</b>	<b>2 607 921</b>	<b>6 104</b>	<b>107 575</b>
Bannost-Villegagnon	26 801	150	182
Beauchery-Saint-Martin	19 406	15	252
Chalautre-la-Grande	28 480	60	210
Chalmaison	33 827	227	555
La Ferté-Gaucher	215 547	1 400	616
Jouy-le-Châtel	76 605	36 202	2 000
Léchelle	23 807	25	329
Longueville	80 224	572	590
Louan-Villegruis-Fontaine	33 627	15	154
Maison-Rouge-en-Brie	26 801	110	70

Communes	Volume comptabilisé m <sup>3</sup>	Volume sans comptage m <sup>3</sup>	Volume de service m <sup>3</sup>
Provins	718 911	7 380	2 835
Saint-Brice	32 925	120	645
Saint-Hilliers	21 256	55	168
Saint-Just-en-Brie	11 335	110	140
Soisy-Bouy	40 384	295	320
Sourdun	52 305	95	210
Vanvillé	8 097	40	613
Vieux-Champagne	8 445	50	112
Villiers-Saint-Georges	57 117	55	238
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	74 958	195	672

## 3.5 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

### **Interventions programmées**

Communes	Nb bch total	Nb bch total réhabilités	Nb bch plomb renouvelés	Nb bch neuf
<b>72 communes Régie SNE77</b>	<b>26 925</b>	<b>580</b>	<b>74</b>	<b>153</b>
Bannost-Villegagnon	310	0	0	3
Beauchery-Saint-Martin	197	0	0	0
Chalautre-la-Grande	395	0	0	1
Chalmaison	339	0	0	5
La Ferté-Gaucher	1 585	0	0	3
Jouy-le-Châtel	757	10	3	7
Léchelle	257	0	0	0
Longueville	788	0	0	2
Louan-Villegruis-Fontaine	338	0	0	0
Maison-Rouge-en-Brie	382	0	0	2

Communes	Nb bch total	Nb bch total réhabilités	Nb bch plomb renouvelés	Nb bch neuf
Provins	3 341	3	11	10
Saint-Brice	389	0	0	0
Saint-Hilliers	245	0	0	2
Saint-Just-en-Brie	119	0	0	0
Soisy-Bouy	414	0	0	6
Sourdun	567	0	9	1
Vanvillé	70	0	1	1
Vieux-Champagne	106	0	1	1
Villiers-Saint-Georges	572	0	1	1
<b>SIAPEM</b> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	977	0	0	1

## Interventions d'urgence

Communes	Nb interventions réseau	Dont fuite canalisations	Dont fuite bch	Dont fuite équipement
<b>72 communes Régie SNE77</b>	<b>278</b>	<b>121</b>	<b>141</b>	<b>16</b>
Bannost-Villegagnon	11	6	4	1
Beauchery-Saint-Martin	3	2	1	0
Chalautre-la-Grande	7	1	6	0
Chalmaison	3	1	2	0
La Ferté-Gaucher	24	8	16	0
Jouy-le-Châtel	17	13	4	0
Léchelle	6	3	2	1
Longueville	6	1	4	1
Louan-Villegrais-Fontaine	5	3	2	0
Maison-Rouge-en-Brie	1	1	0	0

Communes	Nb interventions réseau	Dont fuite canalisations	Dont fuite bch	Dont fuite équipement
Provins	41	16	23	2
Saint-Brice	1	0	1	0
Saint-Hilliers	2	1	1	0
Saint-Just-en-Brie	0	0	0	0
Soisy-Bouy	1	1	0	0
Sourdun	3	2	1	0
Vanvillé	0	0	0	0
Vieux-Champagne	0	0	0	0
Villiers-Saint-Georges	14	5	9	0
<b>SIAPEM</b> Cesoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	5	2	2	1

# 4 Le bilan d'activités du S2e77

Sur l'exercice 2019, le S2e77 ont réalisé les opérations d'investissement suivantes.

## 4.1 Poursuite du schéma directeur

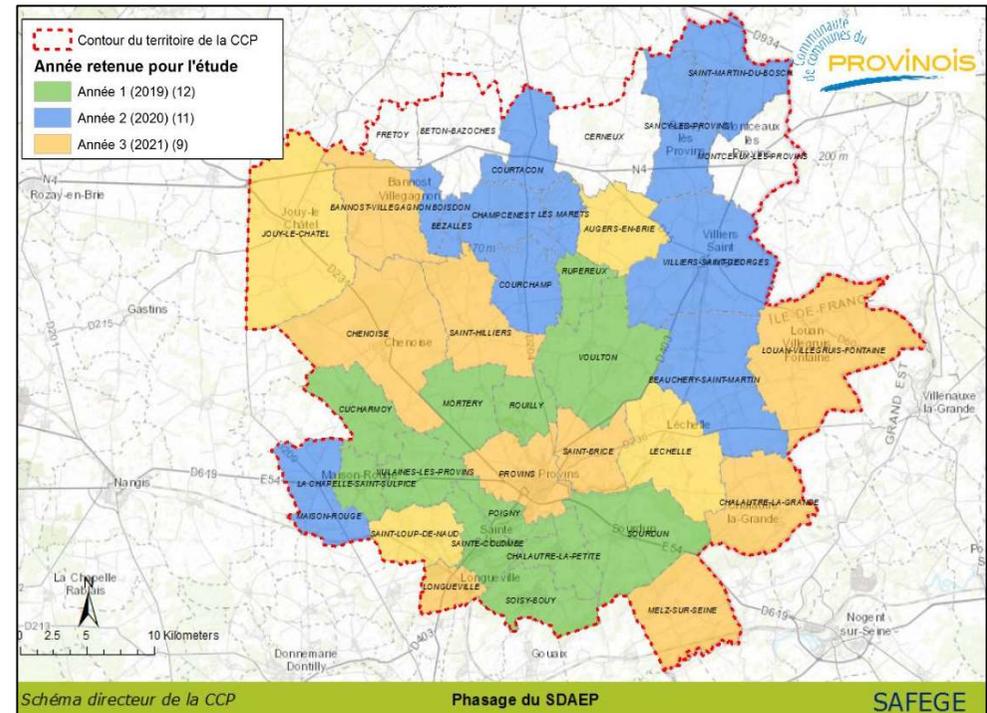
En 2018, la Communauté de Communes du Provinois avait lancé le démarrage de son **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors du transfert de compétence, le S2e77 a été chargé de poursuivre et mener à son terme le schéma directeur.

**Outil de planification des investissements** à réaliser pour entretenir, préserver et développer le patrimoine afin de répondre aux besoins futurs, le schéma directeur est une étude réglementaire.

Le S2e77 poursuit ses ambitions d'obtenir une **vision globale de son territoire**, de ses performances techniques, des besoins et des solutions à développer.

De ce fait, le S2e77 souhaite disposer d'un outil de programmation et de gestion qu'est le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

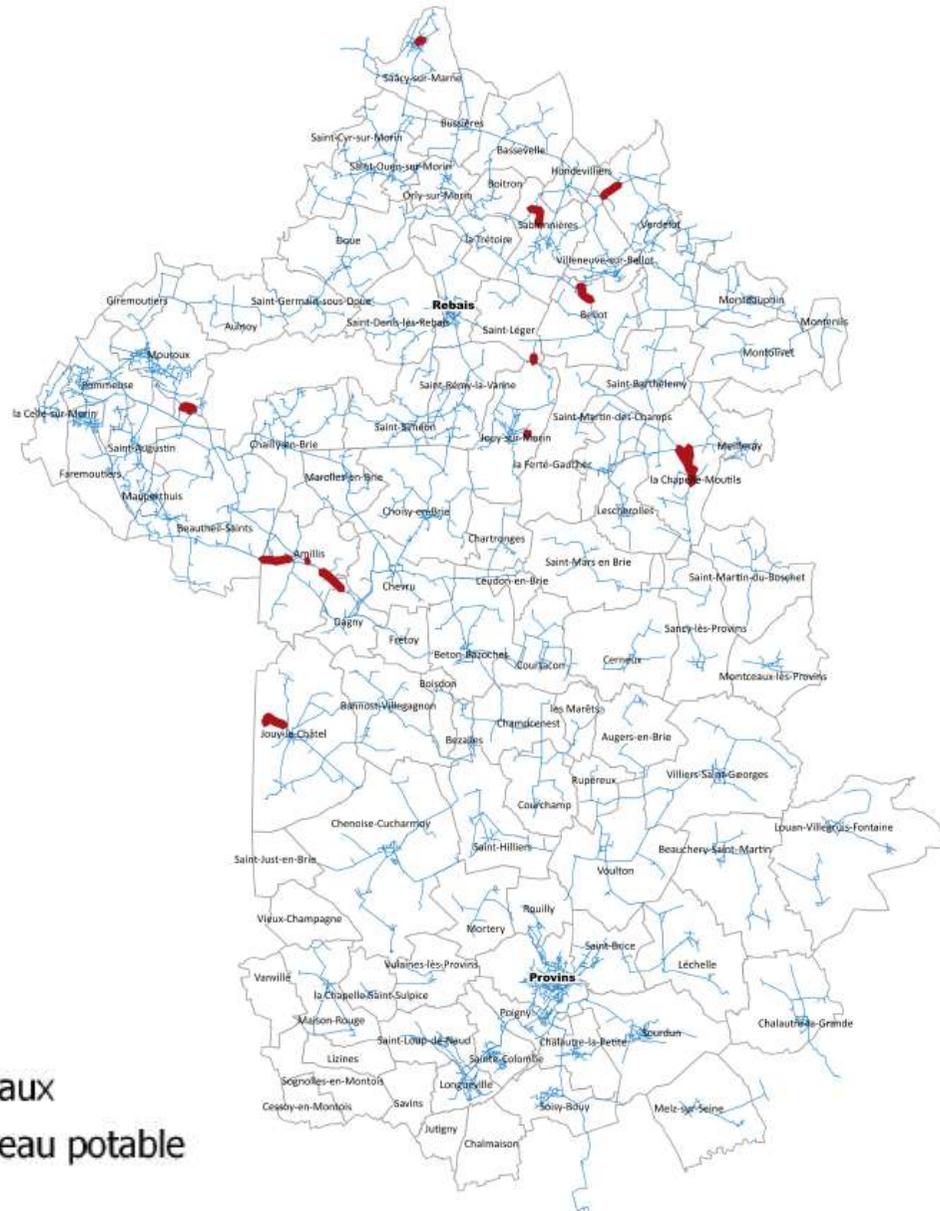


## 4.2 Les renouvellements de réseaux

Sur l'exercice 2019, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

<b>Zone Budgétaire</b>	<b>Programme de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Nord-Est	Renouvellement - AMILLIS - RD 112	2019	529 200,00
Nord-Est	Renouvellement - SABLONNIERES - Le Jariel	2019	329 300,00
Nord-Est	Renouvellement - SAACY-SUR-MARNE - Rue de Citry	2019	348 100,00
Nord-Est	Renouvellement - BELLOT - Av de la Ferté-Gaucher	2019	643 000,00
Nord-Est	Renouvellement MBC - SAINT-LEGER - Rue du Lavoir	2019	86 500,00
Nord-Est	Renouvellement MBC - JOUY-SUR-MORIN - Rue des Brûlis	2019	89 700,00
Nord-Est	Renouvellement MBC - VERDELOT - Replonges	2019/2020	189 200,00
Nord-Est	Renouvellement MBC - JOUY-SUR-MORIN - La Chair aux Gens	2019/2020	38 500,00
Provinois	Renouvellement - JOUY-LE-CHATEL - Fontaine Pépin	2019	425 500,00
Provinois	Dévoisement - CHALMAISON - SNCF	2019	174 800,00
Nord-Est	Renouvellement - LA CHAPELLE-MOUTILS - Le Montcel	2019-2020	954 800,00
Nord-Est	Renouvellement - MOUROUX - Les Parrichets	2019-2020	325 700,00



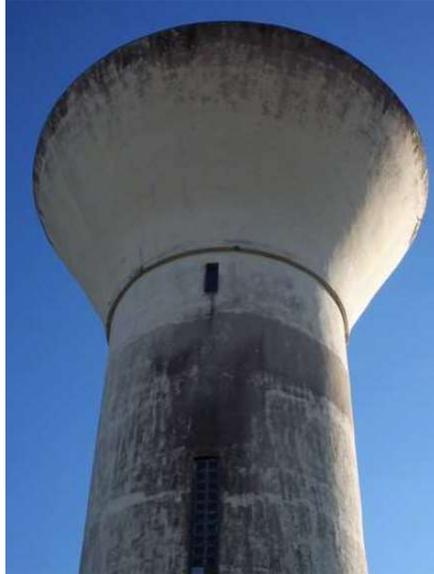


 zones de travaux  
 canalisations eau potable

## Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2019, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

<b>Zone Budgétaire</b>	<b>Programme de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Nord-Est	Pré diagnostic et diagnostic structurel Château d'eau Les Montgets – La Chapelle-Moutils	2019	27 000,00
Nord-Est	Diagnostic Château d'eau Montapeine – Saint-Cyr-sur-Morin	2019	29 000,00
Nord-Est	Diagnostic Bâche de reprise de Montapeine – Saâcy-sur-Marne	2019	22 000,00
Nord-Est	Pré Diagnostic Château d'eau Jouy sur Morin	2019	5 000,00
Nord-Est	Réhabilitation Château d'eau Le Boussois - Mouroux	2019	279 000,00
Nord-Est	Réhabilitation Château d'eau Meilleray	2019	266 000,00



## 4.3 La protection de la ressource

### DUP en cours (Déclaration d'Utilité Publique)

ZONE	CAPTAGES	2019				2020				2021				2022	
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	S1	S2
Nord-Est	AMILLIS 1 et 2										DUP				
	BEAUTHEIL 1 et 2										DUP				
	DAGNY 2	Arrêté DUP du 13/02/2020													
	JOUY SUR MORIN 1											DUP			
	MONTCEAUX LES PROVINS 1													DUP	
	SAINT MARTIN DES CHAMPS 3												DUP		
	SAINT REMY DE LA VANNE 4 - Les Lisses										DUP				
	VERDELOT 2 - Basse Croix - Le Mont										DUP				
TransprEau	NOYEN SUR SEINE - (Chêne de la Feuchelle)	Arrêté DUP 17/07/2019													
	VILLIERS SUR SEINE (Champvallon)													DUP	

Phase 1	Etudes/HA
Phase 2	Consult adm
Phase 3	Etat parcellaire
Phase 4	Enquête publique
Phase 5	DUP

### AAC (Aire d'Alimentation de Captage)

- Contrat signé : Hondevilliers
- Etudes en cours : CTEC

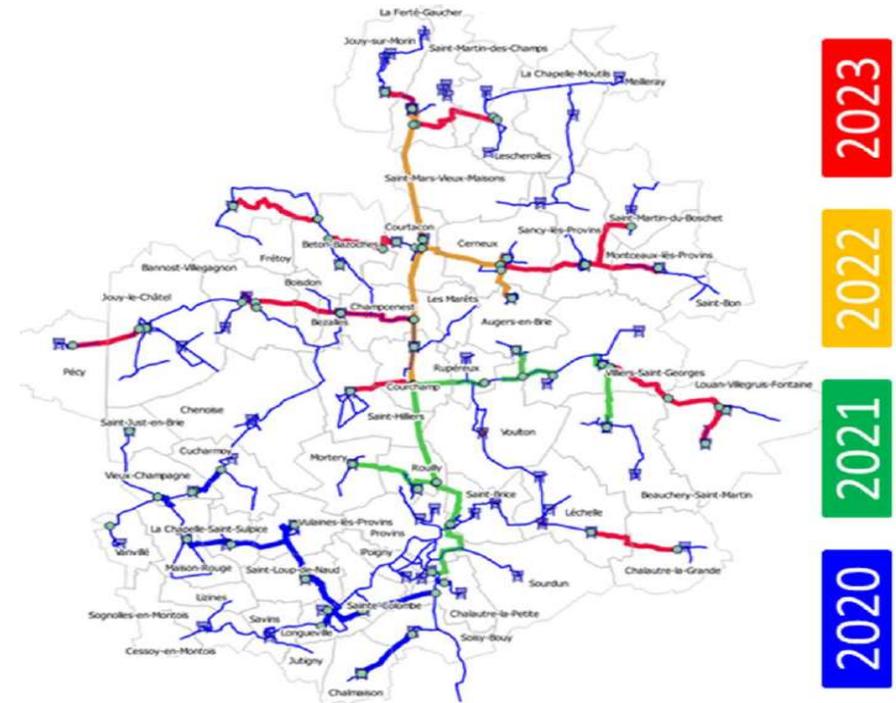
# 5 La performance technique du service

## 5.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des **prélèvements de contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.

Sur la zone de la Communauté de Communes du Provenois, un grand projet d'envergure est en cours de réalisation (2020-2024) pour **créer un maillage sur 58 communes** et ainsi les desservir par une eau de qualité et ainsi **résoudre les problèmes actuels de qualité** d'eau :

- Bannost-Villegagnon : pesticides
- Beauchery-Saint-Martin : pesticides et nitrates
- Longueville : sélénium
- Louan-Villegruis-Fontaine : pesticides
- Saint-Hilliers : fer
- Vieux-Champagne / Vanvillé / Saint-Just-en-Brie : pesticides
- Villiers-Saint-Georges : pesticides, nitrates
- Cessois-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois : pesticides, nitrates



## **Analyses microbiologiques**

<b>Communes</b>	<b>Nb de prélèvements réalisés</b>	<b>Nb de prélèvements non-conformes</b>
<b>72 communes Régie SNE77</b>	<b>333</b>	<b>1</b>
Bannost-Villegagnon	9	0
Beauchery-Saint-Martin	8	0
Chalautre-la-Grande	6	0
Chalmaison	7	0
La Ferté-Gaucher	26	0
Jouy-le-Château	8	0
Léchelle	6	0
Longueville	8	0
Louan-Villegruis-Fontaine	12	0
Maison-Rouge-en-Brie	7	0

<b>Communes</b>	<b>Nb de prélèvements réalisés</b>	<b>Nb de prélèvements non-conformes</b>
Provins	8	0
Saint-Brice	6	0
Saint-Hilliers	7	0
Saint-Just-en-Brie	3	0
Soisy-Bouy	7	0
Sourdun	7	0
Vanvillé	3	0
Vieux-Champagne	5	0
Villiers-Saint-Georges	8	0
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	13	0

## Analyses physico-chimiques

Communes	Nb de prélèvements réalisés	Nb de prélèvements non-conformes
72 communes Régie SNE77	540	131
Bannost-Villegagnon	15	1
Beauchery-Saint-Martin	14	9
Chalautre-la-Grande	12	0
Chalmaison	8	0
La Ferté-Gaucher	40	0
Jouy-le-Châtel	8	0
Léchelle	7	0
Longueville	14	3
Louan-Villegruis-Fontaine	19	4
Maison-Rouge-en-Brie	1	0

Communes	Nb de prélèvements réalisés	Nb de prélèvements non-conformes
Provins	25	0
Saint-Brice	7	0
Saint-Hilliers	4	1
Saint-Just-en-Brie	0	0
Soisy-Bouy	2	0
Sourdun	2	0
Vanvillé	0	0
Vieux-Champagne	5	4
Villiers-Saint-Georges	14	12
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	7	3

Le taux de conformité est donc le suivant. Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Communes	Taux de conformité prélèvements microbiologiques	Taux de conformité prélèvements physico-chimiques
72 communes Régie SNE77	99,7%	76%
120Bannost-Villegagnon	100%	93.3%
Beauchery-Saint-Martin	100%	35,7%
Chalautre-la-Grande	100%	100%
Chalmaison	100%	71%
La Ferté-Gaucher	100%	100%
Jouy-le-Châtel	100%	100%
Léchelle	100%	100%
Longueville	100%	67%
Louan-Villegruis-Fontaine	100%	65%
Maison-Rouge-en-Brie	100%	100%

Communes	Nb de prélèvements réalisés	
Provins	100%	100%
Saint-Brice	100%	100%
Saint-Hilliers	100%	75%
Saint-Just-en-Brie	100%	-
Soisy-Bouy	100%	100%
Sourdun	100%	100%
Vanvillé	100%	-
Vieux-Champagne	100%	20%
Villiers-Saint-Georges	100%	14,3%
<u>SIAPEM</u> Cesoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	100%	30%

## 5.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet **Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points**. Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Indicateur	Barème
<b>Partie A : Plan des réseaux</b>	<b>15 points</b>
Existence d'un plan des réseaux	10 points
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5 points
<b>Partie B : Inventaire des réseaux</b>	<b>30 points</b>
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15 points
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15 points

<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>	<b>75 points</b>
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10 points
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10 points
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10 points
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10 points
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10 points
Localisation des autres interventions	10 points
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10 points
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5 points

Les Indices de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau sont les suivants.

Sur les **53 communes en Régie de la zone Nord**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018. La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à 120 points sur l'ensemble des 53 communes de la zone Nord.

Sur les **19 communes en Régie de la zone Sud et sur les 24 communes en Délégation de Service Public**, le schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation sur 2019-2021. Cet outil permettra de disposer des informations patrimoniales nécessaires à l'atteinte des 120 points.



Communes	ICGP (points)
72 communes Régie SNE77	120
Bannost-Villegagnon	80
Beauchery-Saint-Martin	85
Chalautre-la-Grande	80
Chalmaison	100
La Ferté-Gaucher	95
Jouy-le-Châtel	99
Léchelle	84
Longueville	27
Louan-Villegruis-Fontaine	80
Maison-Rouge-en-Brie	80

Communes	ICGP (points)
Provins	112
Saint-Brice	82
Saint-Hilliers	80
Saint-Just-en-Brie	83
Soisy-Bouy	91
Sourdun	80
Vanvillé	84
Vieux-Champagne	80
Villiers-Saint-Georges	83
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	80

## 5.3 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de **périmètres de protection et leur surveillance** est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. **L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource** du service permet d'évaluer ce processus.

Les indices d'avancement de protection des ressources pour l'exercice 2019 sont les suivants.

Zone	Captage	DUP	Indice protection de la ressource	Stade au 31/12/2019	Observations
Nord-Est	Amillis 1	En cours	40%	Consultation administrative	
	Amillis 2	En cours	40%	Consultation administrative	
	Beautheil 1	En cours	40%	Consultation administrative	
	Beautheil 2	En cours	40%	Consultation administrative	
	Cerneux	DUP 1977	100%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Dagny 2	En cours	40%	Enquête publique	
	Doüe	DUP 1979	100%		
	Hondevilliers 1	DUP 1979	100%		
	Hondevilliers 2	DUP 1979	100%		
	Jouy-sur-Morin 1	En cours	40%	Etudes / Avis Hydrogéologue	
	Jouy-sur-Morin 2	DUP 1983	100%		
	Lescherolles	DUP 1979	100%		
	Montceaux-lès-Provins	En cours	40%	Etudes / Avis Hydrogéologue	
	Saâcy-sur-Marne	DUP 1979	100%		
Saint-Cyr-sur-Morin	DUP 1979	100%			

	Saint-Martin-des-Champs	En cours	50%	Etudes / Avis Hydrogéologue	
	Saint-Rémy-la-Vanne Les Arches 1	DUP 1980	100%		
	Saint-Rémy-la-Vanne Les Arches 2	DUP 1980	100%		
	Saint-Rémy-la-Vanne Les Lisses	En cours	50%	Etudes / Avis Hydrogéologue	
	Verdelot Basse Croix	DUP 1994	100%		
	Verdelot Le Mont	En cours	50%	Etudes / Avis Hydrogéologue	
Provinois	Augers-en-Brie Bourg	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Augers-en-Brie Coëffrin	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Bannost-Villegagnon	DUP 1975	100%		
	Beauchery-Saint-Martin	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Chalautre-la-Grande	DUP 1974	60%		
	Chalautre-la-Petite	Non démarrée	0%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Chalmaison	Non démarrée	20%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Courchamp	Non démarrée	45%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Courtacon	Non démarrée	50%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	Cucharmoy	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	La Chapelle-Saint-Sulpice	Non démarrée	50%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	La Ferté Gaucher Colonnes	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
	La Ferté Gaucher Delisle		0%		
	La Ferté Gaucher Saint-Martin-des-Champs 2		40%		

La Ferté Gaucher La Bégonnerie		0%		
Longueville 1	DUP 2014	80%		
Longueville 2	DUP 1971	100%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Louan 1	DUP 1981	100%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Mortery	Non démarrée	0%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Noyen-sur-Seine P1	DUP 2019	80%		
Noyen-sur-Seine P2		80%		
Noyen-sur-Seine P3		80%		
Noyen-sur-Seine F3		80%		
Rouilly 1	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Sancy-lès-Provins	Non démarrée	0%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Saint-Hilliers	DUP 1976	100%		
Saint-Loup-de-Naud	DUP 2009	100%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Villiers-Saint-Georges	Non démarrée	0%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Vieux-Champagne	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Vulaines-lès-Provins	Non démarrée	40%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois
Villegruis 2	DUP 1981	100%		Abandon prévu dans le cadre du Transpreauvinois

Dans le cadre du maillage en cours de réalisation sur 2020-2024, les forages suivants vont être abandonnés du fait des problèmes de qualité. Les procédures de protection n'ont donc pas été lancées ou poursuivies :

- Beauchery-Saint-Martin,
- Chalmaison,
- La Ferté-Gaucher,
- Louan-Villegruis-Fontaine,
- Vieux-Champagne,
- Villiers-Saint-Georges,
- SIAPEM.

Sur le prochain exercice, la mise en œuvre de la protection des ressources conservées comme Longueville seront poursuivies.

## 5.4 Les indicateurs de performance réseau

### **L'Indice Linéaire de Consommation (ILC)**

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation. Exprimé en m<sup>3</sup>/jour/km, il permet de caractériser **la densité d'un réseau de distribution** d'eau potable :

- ILC < 10 m<sup>3</sup>/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m<sup>3</sup>/j/km : réseau caractérisé comme urbain

Communes	ILC	Type
72 communes Régie SNE77	6	Rural
Bannost-Villegagnon	37	Urbain
Beauchery-Saint-Martin	4	Rural
Chalautre-la-Grande	6	Rural
Chalmaison	11	Semi-urbain
La Ferté-Gaucher	18	Semi-urbain
Jouy-le-Châtel	7	Rural
Léchelle	4	Rural
Longueville	14	Semi-urbain
Louan-Villegruis-Fontaine	5	Rural
Maison-Rouge-en-Brie	5	Rural

Communes	ILC	Type
Provins	46	Urbain
Saint-Brice	7	Rural
Saint-Hilliers	4	Rural
Saint-Just-en-Brie	6	Rural
Soisy-Bouy	10	Rural
Sourdun	7	Rural
Vanvillé	3	Rural
Vieux-Champagne	27	Semi-urbain
Villiers-Saint-Georges	10	Rural
<u>SIAPEM</u> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	7	Rural

Pour l'exercice 2019, **l'ILC du S2e77 est de 7**. Le territoire est donc classé comme rural.

### **Rendement de réseau**

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau** en réseau de distribution.



Le suivi du rendement est réalisé tous les jours **par les exploitants** afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son **programme pluriannuel d'investissement** en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à **lutter efficacement à la réduction des pertes en eau** et à la préservation des ressources.



Pour l'exercice 2019, **le rendement du S2e77 est de 76,6%**.

Pour l'exercice 2019, les rendements de réseaux sont les suivants.

À noter que des erreurs de comptage sont en cours d'analyse afin de corriger les rendements annoncés pour le contrat de Louan-Villegruis-Fontaine, Saint-Brice et Vanvillé.

Communes	Rendement de réseau
72 communes Régie SNE77	78%
Bannost-Villegagnon	89%
Beauchery-Saint-Martin	68%
Chalautre-la-Grande	85%
Chalmaison	87%
La Ferté-Gaucher	73%
Jouy-le-Château	66%
Léchelle	47%
Longueville	72%
Louan-Villegruis-Fontaine	101%
Maison-Rouge-en-Brie	91%

Communes	Rendement de réseau
Provins	81%
Saint-Brice	107%
Saint-Hilliers	90%
Saint-Just-en-Brie	91%
Soisy-Bouy	85%
Sourduin	88%
Vanvillé	100%
Vieux-Champagne	88%
Villiers-Saint-Georges	78%
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en- Montois	69%

### **L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau**, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'exercice 2019, **l'ILP du S2e77 est de 2,21 m<sup>3</sup>/j/km**. Le territoire étant classé comme rural, la performance du réseau est caractérisée comme acceptable.

Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	Performance satisfaisante	Performance acceptable	Performance médiocre	Performance mauvaise
Réseau rural (ILC < 10 m <sup>3</sup> /j/km)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
Réseau semi-urbain (ILC entre 10 et 30 m <sup>3</sup> /j/km)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
Réseau urbain (ILC > 30 m <sup>3</sup> /j/km)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15

Pour l'exercice 2019, les indices linéaires de pertes sont les suivants. À noter que des erreurs de comptage sont en cours d'analyse afin de corriger les ILP annoncés pour le contrat de Louan-Villegruis-Fontaine, Saint-Brice et Vanvillé.

Communes	ILP
72 communes Régie SNE77	1,7
Bannost-Villegagnon	4.4
Beauchery-Saint-Martin	1.6
Chalautre-la-Grande	1.1
Chalmaison	1.5
La Ferté-Gaucher	7.0
Jouy-le-Châtel	2.7
Léchelle	4.4
Longueville	5.7
Louan-Villegruis-Fontaine	0.0
Maison-Rouge-en-Brie	0.6

Communes	ILP
Provins	10.8
Saint-Brice	-0.4
Saint-Hilliers	0.4
Saint-Just-en-Brie	0.5
Soisy-Bouy	1.6
Sourdun	1.0
Vanvillé	1. 0.0
Vieux-Champagne	3.6
Villiers-Saint-Georges	2.9
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en- Montois	3.1

## **L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont **le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés** et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'exercice 2019, **l'ILVNC du S2e77 est de 2,49 m3/j/km.**

Pour l'exercice 2019, les indices linéaires des volumes non comptés sont les suivants. À noter que des erreurs de comptage sont en cours d'analyse afin de corriger les ILVNC annoncés pour le contrat de Louan-Villegruis-Fontaine, Saint-Brice et Vanvillé.

Communes	ILVNC
72 communes Régie SNE77	1,75
Bannost-Villegagnon	4.42
Beauchery-Saint-Martin	1.68
Chalautre-la-Grande	1.13
Chalmaison	1.75
La Ferté-Gaucher	7.11
Jouy-le-Châtel	2.87
Léchelle	4.43
Longueville	5.94
Louan-Villegruis-Fontaine	0.0
Maison-Rouge-en-Brie	0.58

Communes	ILVNC
Provins	11.18
Saint-Brice	0.0
Saint-Hilliers	0.43
Saint-Just-en-Brie	0.67
Soisy-Bouy	1.79
Sourduin	1.03
Vanvillé	0.23
Vieux-Champagne	3.68
Villiers-Saint-Georges	2.88
<u>SIAPEM</u> Cessey-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en- Montois	3.20

## **Taux moyen de renouvellement des réseaux**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Sur les **53 communes en Régie de la zone Nord**, une politique d'investissement pour le renouvellement des réseaux et des ouvrages est en place depuis 2012. Au cours des 5 dernières années, 75 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2019, les taux moyens de renouvellement sur 5 ans sont les suivants.

Communes	Taux
53 communes Régie SNE77 Zone Nord	1,56%
19 communes Régie SNE77 Zone Sud	0%
Bannost-Villegagnon	0.3%
Beauchery-Saint-Martin	0%
Chalautre-la-Grande	0%
Chalmaison	0.37%
La Ferté-Gaucher	0,02%
Jouy-le-Châtel	0%

Communes	Taux
Léchelle	0%
Longueville	0%
Louan-Villegruis-Fontaine	0%
Maison-Rouge-en-Brie	0%
Provins	0.2%
Saint-Brice	0.8%
Saint-Hilliers	0%
Saint-Just-en-Brie	0%

Communes	Taux
Soisy-Bouy	0%
Sourdun	0%
Vanvillé	0%
Vieux-Champagne	0%
Villiers-Saint-Georges	1.4%
<b>SIAPEM</b> Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois	0.3%

# 6 Tarification de l'eau et recettes du service

## 6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

## 6.2 Le prix de l'eau potable

### [6.2.1 La Facture 120 m<sup>3</sup>](#)

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

### [6.2.2 Décomposition du prix de l'eau potable](#)

#### **Parts exploitants**

Part Fixe : différente selon l'exploitant

Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable

## **Parts Syndicat S2e77**

Part Fixe : 20 € / An pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat

Part Variable : cette part au M3 est Différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.

### 6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

L'année 2019 étant la première année d'exercice, aucune comparaison n'est possible

## 6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

### 6.3.1 Les recettes

Type de recettes	Nord Est	Transpreauvinois	Exercice 2019 en €
Reversements Régie	6 485 942,00	396 102,00	6 882 044,00
Reversements DSP		1 209 768,00	1 209 768,00
Autres ventes d'eau		71 388,00	71 388,00
<b>Total des recettes liées aux vente d'eau</b>	<b>6 485 942,00</b>	<b>1 677 258,00</b>	<b>8 163 200,00</b>

### 6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

#### **Zone Budgétaire Nord-Est**

<b>Zone Budgétaire NORD-EST</b>	<b>Exercice 2019</b>
Montants financiers HT des travaux engagés	8 738 373 €

### **Zone Budgétaire Provinois**

<b>Zone Budgétaire PROVINOIS</b>	<b>Exercice 2019</b>
Montants financiers HT des travaux engagés	3 269 819 €

### 6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

### **Zone Budgétaire Nord-Est**

Au cours de l'exercice 2019, 6 609 € de créances ont été effacées

### **Zone Budgétaire Provinois**

Aucun effacement de créances

### 6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes.

#### **Zone Budgétaire Nord-Est**

<b>Zone Budgétaire NORD-EST</b>		<b>Exercice 2019</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9 869 717
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	572 452
	En intérêts	238 034

#### **Zone Budgétaire Provinois**

<b>Zone Budgétaire PROVINOIS</b>		<b>Exercice 2019</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 452 228
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	809 664
	En intérêts	82 996

Le taux de désendettement est le suivant.

Taux de désendettement en 2019	<b>Zone Budgétaire NORD-EST</b>	<b>Zone Budgétaire PROVINOIS</b>
		1.8

Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ans	3 à 5	5 à 7	7 à 10	10 +
Situation	Très Bonne	Bonne	Correcte mais à surveiller	zone de danger	critique

## 6.4 Amortissements

### **Zone Budgétaire Nord-Est**

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 1 219 409 €.

### **Zone Budgétaire Provinois**

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 653 564 €.

# 7 Les perspectives du S2e77 en 2020

En 2020, la **Communauté de Communes de Bassée Montois**, regroupant 42 communes, va **adhérer au S2e77** et lui déléguer sa Compétence Production, Transport et Distribution d'eau potable sur son territoire.

**Le S2e77 et ses équipes** sont ravis de vous accueillir !

